

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS**

NOMBRE DE MEMBRES	SEANCE DU 03 AVRIL 2026
Afférents au Conseil Communautaire : 26 En exercice : 26 Qui ont pris part à la délibération : 26	Le trois avril deux mille vingt-six à vingt heures trente , le Conseil Communautaire s'est réuni à la mairie de Rignac sous la présidence de Jean-Marc CALVET.
Date de la Convocation : 27 mars 2026	

Etaient présents : ROUQUETTE Dominique, VINEL Marylène, GRANIER Samuel, RIGAL Nelly, OLIVIÉ Benoît, ROZIERES Nathalie, RUFIE Bertin, SANTOS Lucille, BESSIERE Jean-Louis, ACQUIER Gilles, PRADELS Dominique, BOUYSSOU Yves, SCHENFEIGEL Yves, LACASSAGNE Bérengère, TEULIER Julien, MAZARS Yves, FRAYSSE Kévin, SIRMAIN Samuel, CALVET Jean-Marc, MIRABEL Isabelle, ISSALY Jean-Pierre, GLADIN Nathalie, PRADELS Michel, MARTY Maurice, DELTORT Marie-Anne, CAPMARTIN Marion.

Absents excusés ayant donné procuration : -

Absent excusé : -

Secrétaire de séance : Kévin FRAYSSE

**Délibération n° 2026 – 61 – Institutions et vie politique
Représentant au conseil d'administration du collège**

Monsieur le Président indique que l'article R421- du code de l'éducation dispose que, s'agissant des élus, le conseil d'administration des collèges et lycées comprend un représentant de la commune siège et un représentant de l'EPCI.

A la suite du renouvellement du conseil communautaire, il y a lieu de désigner un représentant au conseil d'administration du collège Georges Rouquier.

Nombre de votants : 26
Mme Bérengère LACASSAGNE 26 voix

Fait et délibéré à RIGNAC, Les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme.

Le Président
Jean-Marc CALVET,
Acte dématérialisé

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Préfecture le : - 7 AVR. 2026

- publication en date du : 7 AVR. 2026


Communauté de Communes
du Pays Rignacois
12390 RIGNAC